

TYPE DE BULLETIN : Avis aux émetteurs

DATE DU BULLETIN : 14 juin 2018

**Objet : Formulaire électronique 2A – Formulaire de renseignements personnels
Formulaire électronique 2C1 – Déclaration**

Report de la date d'entrée en vigueur de l'utilisation obligatoire des dépôts électroniques

Dans son bulletin daté du 14 décembre 2017, la Bourse de croissance TSX (la « **Bourse** ») a fait état des modifications apportées à son Formulaire 2A – *Formulaire de renseignements personnels* (le « **RFP en version papier** ») et à son Formulaire 2C1 – *Déclaration* (la « **Déclaration en version papier** ») dans le but de permettre le dépôt des formulaires en ligne (respectivement le « **FRP électronique** » et la « **Déclaration électronique** »), ce qui devrait se traduire par une économie de temps et d'argent pour ceux qui doivent déposer ces formulaires. Ces personnes doivent désormais créer un compte, puis se connecter au Portail de TMX pour accéder au FRP électronique ou à la Déclaration électronique de la TSX afin de les remplir et de les présenter. Le FRP électronique et la Déclaration électronique sont accessibles dans le Portail de TMX, au www.tmx.com/pif. Des directives et une foire aux questions se trouvent également dans le Portail de TMX.

L'utilisation du FRP électronique et de la Déclaration électronique est entrée en vigueur le 18 décembre 2017. Cependant, la Bourse a indiqué qu'elle continuera d'accepter la version papier notariée du FRP et de la Déclaration jusqu'au 30 juin 2018 (la « **date limite pour le dépôt en version papier** »). La Bourse annonce par la présente à ses émetteurs qu'elle reporte au **30 septembre 2018** la date limite pour le dépôt en version papier, pourvu que tous les renseignements exigés, les pièces d'identité, l'attestation de vérification de casier judiciaire par la Police provinciale de l'Ontario (Annexe 1 du FRP en version papier) et les documents notariés soient remis à la Bourse au plus tard à cette date. Après le 30 septembre 2018, seuls le FRP électronique et la Déclaration électronique seront acceptés par la Bourse. La Bourse continuera d'accepter le FRP en version papier et la Déclaration en version papier dans l'intervalle, mais elle encourage les utilisateurs à opter pour le FRP électronique et la Déclaration électronique.

Vérification du casier judiciaire

La réalisation d'une vérification du casier judiciaire canadien est requise pour tout résident ou citoyen canadien actuel ou ancien (« **participant canadien** ») proposé pour agir à titre d'administrateur, de dirigeant ou d'initié d'un émetteur inscrit, ou à titre de personne exerçant des activités de promotion, de relations avec les investisseurs ou de tenue de marché pour un émetteur inscrit. Après la soumission initiale du FRP électronique, le participant canadien reçoit un courriel d'invitation distinct de Sterling Talent Solutions (« **Sterling** ») contenant un lien donnant accès au portail de Sterling aux fins de la réalisation de la vérification du casier judiciaire canadien. Ce courriel est envoyé à l'adresse indiquée par le participant canadien dans son FRP électronique. Le lien inclus dans le courriel est valide pendant 90 jours à compter de la date de réception de l'invitation de Sterling. Il convient de cliquer sur le lien et de suivre les instructions le plus rapidement possible.

Si le lien fourni par Sterling n'est plus valide, la Bourse enverra au participant canadien un courriel contenant un nouveau lien et lui demandant de réaliser la vérification du casier judiciaire canadien. Si un participant canadien n'est pas en mesure de réaliser la vérification du casier judiciaire canadien, s'il éprouve des difficultés au cours du processus de vérification ou si le lien de son invitation n'est plus valide, il doit envoyer un courriel à tmxadmin@tmx.com.

Veillez noter que la Bourse considère le FRP d'un participant canadien comme étant incomplet tant que les formulaires de vérification du casier judiciaire n'ont pas été remplis et soumis. Les FRP incomplets ne seront pas acceptés par la Bourse.

Pour toute question relative au présent bulletin, veuillez communiquer avec :

Charlotte Bell	Conseillère juridique principale, Politiques	604 643-6577	charlotte.bell@tmx.com
Kyle Araki	Directeur, Formation de capital (Calgary)	403 218-2851	kyle.araki@tmx.com
Tim Babcock	Directeur, Formation de capital (Toronto)	416 365-2202	tim.babcock@tmx.com
Andrew Creech	Directeur, Formation de capital (Vancouver)	604 602-6936	andrew.creech@tmx.com
Sylvain Martel	Directeur, Formation de capital (Montréal)	514 788-2408	sylvain.martel@tmx.com